



Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 077-217703842-20260401-DEL_2026_010-DE

DEL n°2026/010

Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	25/03/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	25/03/2026	En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
Présents : (17) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, , MARTIAL Pierre-Louis, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents: (00) Représentés : (02) Mme REGANHA Maria par Mme ARZUR Elodie M. MARTIAL Laurent par M. MARTIAL Pierre-Louis				
Secrétaire de séance : Mme PADUA Virginie				

Objet : DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DU NOMBRE DE MEMBRES

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Conseils Municipaux de former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales sont des commissions d'étude, qui étudient et émettent des avis, peuvent faire des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre de décision, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il propose la mise en place de quatorze commissions communales :

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer quatorze commissions municipales dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous :

- TRAVAUX - ACCESSIBILITE
- URBANISME
- SPORTS - JEUNESSE
- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
- COMMUNICATION - EVENEMENTS - ASSOCIATIONS
- FINANCES
- AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES
- CULTURE ET PATRIMOINE
- APPELS D'OFFRES
- AFFAIRES SOCIALES - CCAS
- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES POLITIQUES
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)
- TRANQUILITE PUBLIQUE - SECURITE
- DEVELOPPEMENT DURABLE - FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 19 voix

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 00 voix

DECIDE créer quatorze commissions communales telles qu'indiquées que le tableau joint.

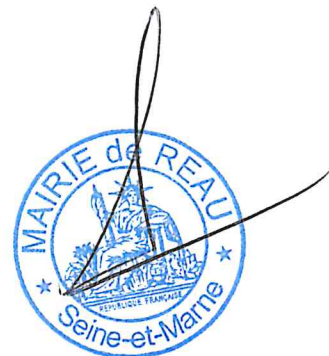
FIXE le nombre de membres de chaque commission selon le tableau annexé à la présente délibération.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

En Mairie le 1^{er} avril 2026

Le Secrétaire de séance
Virginie PADUA



Le Maire
Alain AUZET



**Détermination des commissions et du nombre de membres
 (annexe à la délibération n°DEL 2026_010)**

Nom des commissions	Composition			
	Président	Titulaires	Suppléants	Membres nommés
TRAVAUX - ACCESSIBILITE	Président	8		
URBANISME	Président	8		
SPORTS - JEUNESSE	Président	6	0	0
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Président	5	0	0
COMMUNICATION - EVENEMENTS ASSOCIATIONS	Président	7	0	0
FINANCES	Président	6	0	0
AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES	Président	7	0	0
CULTURE ET PATRIMOINE	Président	5	0	0
APPEL D'OFFRES	Président	3	3	0
AFFAIRES SOCIALES - CCAS (1)	Président	4	0	4
COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES POLITIQUE		5	2	0
TRANQUILITE PUBLIQUE - SECURITE	Président	6	0	0
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (2)	Président	0	0	0
DEVELOPPEMENT DURABLE - FLEURISSEMENT	Président	7	0	0

(1) Membres nommés sur proposition des associations : oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, associations familiales, associations représentant les retraités et les personnes âgées, représentant des associations de personnes handicapées.

2) Les membres de la CCID sont désignés par le service des Impôts sur proposition de 32 personnes, qui retiendra 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la commission.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 077-217703842-20260401-DEL_2026_010-DE